

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE RIORGES

LE PRESIDENT CERTIFIE

N°2022-30

OBJET :

1. Que la convocation de tous les membres du Conseil d'Administration en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 09 Décembre 2022 et qu'il n'a pas été présenté d'observations ;

2. Que le nombre de membres en exercice, au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

**AUTORISATION DU  
PRESIDENT A  
CONTRACTER UN  
EMPRUNT**

Monsieur Jean-Luc CHERVIN  
Madame Isabelle BERTHELOT  
Madame Martine SCHMÜCK  
Madame Michelle BOUCHET  
Madame Annie FASSOLETTE  
Madame Andrée RICCETTI  
Monsieur Cédric SCHÜNEMANN

Madame Catherine REMY-MENU  
Monsieur Gilles CONVERT  
Madame Christiane PERROTON  
Madame Suzanne KELLER  
Madame Chantal LACOUR

**REÇU LE**  
**13 DEC. 2022**  
SOUS-PREFECTURE de ROANNE  
LOIRE 42-02-79

Absents avec excuses :  
Monsieur Daniel BARRET

Secrétaire élu pour la durée de la session :

Vu .....

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article R 123-21 du code de l'action sociale et des familles.

NOMS DES MANDATS	NOMS DES MANDATAIRES
Monsieur Daniel BARRET	Monsieur Jean-Luc CHERVIN

Le Conseil d'Administration a donné acte de ce dépôt.

## Délégation au Président du CCAS pour contracter un prêt bancaire

Le CCAS de Riorges est propriétaire de l'EHPAD Quiétude (établissement pour personnes âgées dépendantes), le bâtiment étant vieillissant un certain nombre de travaux s'imposent. Un plan pluriannuel d'investissement est en voie de finalisation.

Des travaux prioritaires sont effectués, et seront financés par un emprunt bancaire d'un montant de 100 000€.

A la suite d'une consultation, l'établissement bancaire retenu est la Caisse d'Epargne qui propose la meilleure offre.

Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Score Gislser : 1A
- Montant : 100 000€
- Durée du prêt : 15 ans
- Taux d'intérêt : livret A + 0.25%
- Amortissement progressif
- Base de calcul : exact/360
- Frais de dossier 0.10%
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Remboursement anticipé du prêt : possible à chaque date d'échéance, moyennant un préavis de 60 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité égale à 3% du capital remboursé par anticipation.

Conformément à l'article L 2121-34 du Code Général des collectivités territoriales, l'emprunt sera souscrit sous réserve de l'avis conforme du conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
RIORGES, le 8 décembre 2022

Jean-Luc CHERVIN  
Président du C.C.A.S.

